



FICHE D'INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE ANNÉE 2021-2022

Je soussigné(e) Monsieur, Madame (Nom, Prénom) :

demeurant à (adresse de facturation) :

.....
.....
.....

Catégorie socioprofessionnelle

- Agriculteur exploitant Artisan commerçant Profession libérale
 Profession intermédiaire Employé Ouvrier
 Demandeur d'emploi Scolarisé Inactif Retraité

Courriel :

Quotient Familial (attestation CAF) :€

téléphone domicile :/...../...../...../..... Portable :/...../...../...../.....

parent ou représentant légal investi du droit de garde de :

| Nom | Prénom | Né(e) le | Ecole | Classe |
|--------------------------------------|--------|----------|-------|--------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| Maternelle à compter de 3 ans | | | | |

demande l'inscription au titre de l'année scolaire **2021/2022** de(s) l'enfant(s) nommé(s) ci-dessus au service de la restauration scolaire municipale pour la (les) période(s) suivante(s) :

mon (mes) enfant(s) mangera (mangeront) (cocher la case ainsi que les jours retenus) :

- tous les jours**
 3 jours par semaine : Lundi Mardi Jeudi Vendredi
 2 jours par semaine : Lundi Mardi Jeudi Vendredi
 1 jour par semaine : Lundi Mardi Jeudi Vendredi
 sur planning jours fixés
à transmettre le **Jeudi 18h dernier délai**, pour la semaine suivante.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR L'ENFANT :

.....
.....

à Sully sur la Lys, Le

(signature obligatoire précédée de la mention « Lu et approuvé »)

TARIFS

EXTRAIT DE LA DELIBERATION MUNICIPALE RELATIVE A LA FIXATION DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

Les tarifs de la restauration scolaire et extrascolaire sont fixés ainsi qu'il suit :

| Quotient familial | Habitant de la commune | Extérieurs | adultes |
|-------------------|------------------------|------------|---------|
| <617 | 1.00 € | | 4.10 € |
| Entre 618 et 1000 | 3.40 € | 4.10 € | |
| >1000 | 3.60 € | | |

Les réservations se font chaque semaine auprès de l'accueil de la Maison pour Tous avec la possibilité de modifier une réservation jusqu'à la veille avant 11 heures.

Toute absence imprévue devra être justifiée par un certificat médical et toute présence d'un enfant sans réservation préalable sera facturée au tarif « extérieurs ».